

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 28 septembre 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-75**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 28 septembre 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 18 septembre 2026.

Point de l'ordre du jour :**3.1. Budget rectificatif 2026 n°1**

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les articles 175 3°, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024, relatif au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission des moyens du 18 septembre 2026,

Exposé de la décision :

Cf. note du Président de l'université à M. le Recteur en p.j.

Proposition de décision soumise au conseil :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 655 ETPT :
 - dont 2 151 ETPT sous plafond d'emplois législatif ;
 - dont 504 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 256 959 215 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 205 595 250 € personnel ;
 - 36 658 493 € fonctionnement ;
 - 0 € intervention ;
 - 14 705 472 € investissement.
- 262 635 575 € de crédits de paiement dont :
 - 205 595 250 € personnel ;
 - 35 919 123 € fonctionnement ;
 - 0 € intervention
 - 21 121 202 € investissement
- 247 085 426 € de prévisions de recettes.
- - 15 550 149 € de solde budgétaire.

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 14 334 638 € de variation de trésorerie ;
- - 9 350 913 € de résultat patrimonial ;
- - 3 060 113 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- - 9 577 960 € de variation de fonds de roulement.

Philippe Roingeard
le 01/10/2026 10:08:35 +02:00

 université
de TOURS

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 3
Quorum : 18	Votants : 27
Membres présents : 25	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 5	Votes exprimés : 27
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 14
	Pour : 27
	Contre : 0

Pièces jointes :

- Note de présentation et tableaux réglementaires.

Fait à Tours,

Philippe Roingeard